



AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE, pour favoriser la biodiversité dans les territoires

PARTIES PRENANTES

ENTREPRISE

Nom entreprise : Agence régionale de la biodiversité – Centre-val de Loire

Chiffre d'Affaires (2019) :

Effectif (2019) : 7 employés

Pays (siège social) : France

Site internet : <https://www.biodiversite-centrevalde Loire.fr/>

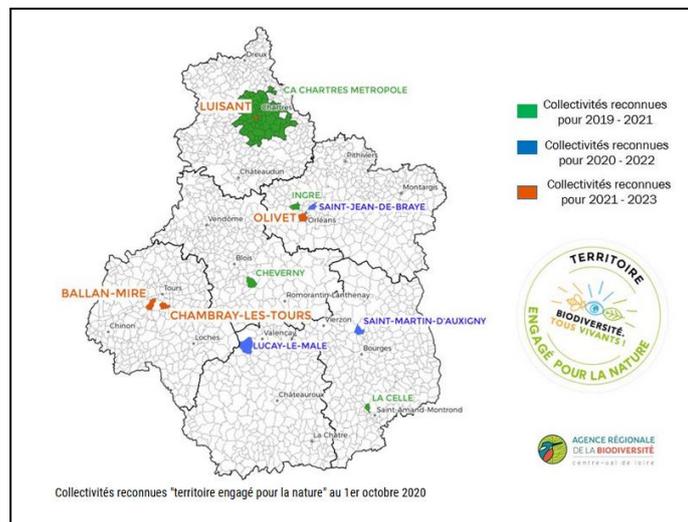
Contact :
02 38 53 53 57

CONTEXTE

Dans la région Centre-Val de Loire, 17% des espèces animales sont menacées, dont 40% des oiseaux nicheurs. Cette biodiversité subit une forte pression due à l'artificialisation des sols qui augmente de 4.900 ha chaque année, à la surexploitation, à la pollution, etc. Afin de préserver la biodiversité au sein des territoires, le ministère de la transition écologique a lancé le programme *Territoires engagés pour la nature*, déployé en région par les Agences Régionales de la Biodiversité. Cette initiative vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par des collectivités locales.

OBJECTIFS

- Intégrer la problématique de la biodiversité au sein de l'ensemble des politiques publiques menées
- Lancer des dynamiques territoriales autour de la biodiversité
- Agir directement en faveur de la biodiversité en menant des actions ciblées
- Sensibiliser pour faire prendre conscience des enjeux de la biodiversité en partageant des priorités claires
- Inspirer et essaimer en partageant son expérience et ses bonnes pratiques



DÉMARCHE

Le rôle du dispositif est de proposer un accompagnement technique à des collectivités locales pour les encourager à construire un programme d'actions concrètes réalisable sur 3 ans, tout en associant les habitants, les associations, les agriculteurs et tous les acteurs du territoire.

Les collectivités peuvent candidater une à deux fois par an pour devenir « Territoire engagé » en présentant, un état des lieux des pratiques actuelles de prise en compte de la biodiversité, et un plan d'actions sur 3 ans soulignant les besoins d'accompagnement nécessaires pour le mettre en œuvre.

Si elles sont retenues, elles bénéficient d'un soutien technique, d'une aide pour trouver des financements, d'une mise en réseau auprès d'intervenants et d'une place dans le club des engagés pour partager outils et expériences avec d'autres collectivités.

Les communes ; Ingré, Olivet et Saint-Jean-de-Braye participent au dispositif et ont déjà mis en place un certain nombre d'actions.

La municipalité d'Ingré a franchi un cap supplémentaire grâce au dispositif. Elle s'est engagée à réaliser la renaturation de la zone de l'Azin, en créant un hibernaculum accueillant les insectes et les reptiles, et des bassins de phyto-épuration. Enfin, elle travaille à favoriser les insectes dans les champs de luzernes, nombreux sur son territoire.

Pour en savoir plus

<https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/nos-actions/appui-technique-et-animation-territoriale/territoires-engages-pour-la-nature>

<https://ofb.gouv.fr/territoires-engages-pour-la-nature>

https://www.larep.fr/orleans-45000/actualites/territoires-engages-pour-la-nature-ces-trois-villes-du-loiret-ont-des-idees-originales-pour-favoriser-la-biodiversite_13874053/?xtor=EPR-23&_open=eyJndWkljoiMjZmMWM3NTJjODQyNTQ5OGJlZDE3MzNmYjc0ODQ3OTUifQ%3D%3D#refresh

Saint-Jean-de-Braye, de son côté, met en place une pénalité en cas de dommage aux arbres, afin de valoriser les arbres remarquables ou protégés. De plus, la ville s'engage à étendre son parc pour une zone dédiée à la biodiversité, à l'éco-pâturage, à la création d'un parcours des mares, etc.

Olivet a inscrit dans son plan d'action l'implantation de forêts urbaines, pour augmenter la biodiversité, améliorer la qualité de l'air et diminuer l'effet îlot de chaleur. Par ailleurs, la ville souhaite garantir aux personnes âgées et aux jeunes une alimentation locale. Elle souhaite également renaturer les berges du Loiret en les aménageant en pentes douces avec des plantes.

FACTEURS CLÉS DU SUCCÈS

- Fédérer l'ensemble des acteurs volontaires autour d'actions concrètes
- Elaborer un plan d'actions coordonnées et éviter les actions isolées
- Bénéficier d'un accompagnement technique cohérent avec les actions passées et les moyens de la collectivité et sans système punitif

CONTRIBUTION A LA PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE	BÉNÉFICES POUR LA FILIERE
<ul style="list-style-type: none">• Un renforcement des connaissances et des compétences de la collectivité sur la biodiversité• Une visibilité aux échelles locale, régionale, nationale et internationale• L'application d'un programme d'action réaliste et concret intégrant les enjeux du territoire	<ul style="list-style-type: none">• Une amélioration du cadre de vie des habitants• Une amélioration de la qualité de vie et de la santé des citoyens• La prévention des risques environnementaux• Le développement de l'attractivité

Ce document a été réalisé par les membres d'AgroParisTech Service Etudes.

